

Je ne veux pas en dire davantage pour le moment, mais nous allons suivre attentivement ce qu'il fera pour ces employés, et j'espère bien que le ministre des Transports verra à les protéger afin qu'ils ne soient pas jetés sur le trottoir.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, c'est là une question que le comité de la Chambre aura l'occasion d'étudier.

(Traduction)

(Le crédit est adopté.)

Généralités—

743. Déficit d'Air Canada, 1960—Montant requis pour payer à Air Canada (ci-après dénommée «la Compagnie»), sur demandes approuvées par le ministre des Transports et présentées au ministre des Finances par la Compagnie, des sommes à affecter par la Compagnie au déficit (certifié par les vérificateurs de la Compagnie) pour l'année civile 1960, sous réserve de recouvrement, sur ces sommes, des avances comptables faites à la Compagnie à même le Fonds du revenu consolidé, \$2,607,350.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre peut-il nous dire dans quelle mesure le déficit mentionné ici est attribuable à la concurrence des vols quotidiens des Lignes aériennes du Pacifique-Canadien?

**L'hon. M. Fleming:** Je ne crois pas qu'on puisse isoler une cause à cet égard pour la rattacher aux résultats des opérations de l'année. Le fait est qu'Air-Canada avait prévu pour cette année un déficit de deux millions et demi. Il a été un peu plus élevé. Le chiffre est de \$2,607,350.

**M. Fisher:** Le ministre peut-il faire une distinction entre la prévision pour le chemin de fer et la prévision dans le cas d'Air-Canada? Il a signalé que la prévision de M. McGregor était beaucoup plus juste que celle de M. Gordon. Le ministre nous a dit plus tôt que ce sont les conditions économiques qui expliquent les résultats décevants dans le cas du National-Canadien. Faut-il en conclure que les conditions économiques ont été moins dures pour Air-Canada? S'il y a une récession, il me semble qu'elle devrait avoir des effets sur les deux modes de transport. Quelle raison le ministre donnerait-il pour expliquer la différence dans l'exactitude des prévisions?

**L'hon. M. Fleming:** Il est très difficile d'être précis en ces domaines. Je suis sûr que la direction du National-Canadien, aussi bien que celle d'Air-Canada, a fait de son mieux pour prévoir avec exactitude les recettes d'exploitation et les dépenses d'exploitation quand les deux compagnies ont préparé et présenté leurs budgets au début de 1960. Les recettes d'exploitation d'Air-Canada ont été inférieures d'environ quatre millions à la somme prévue.

[M. Deschatelets.]

Les dépenses d'exploitation, y compris l'amortissement, ont été inférieures d'environ deux millions, et l'intérêt payable a été de 2.2 millions inférieur à la somme prévue dans le budget.

**M. Carter:** Monsieur le président, je commence à me fatiguer des critiques du député de Port-Arthur à l'endroit de M. Gordon. Je n'ai pas à défendre M. Gordon, mais chose certaine et en toute équité, la réponse à la question que le député a posée au ministre serait de sa compétence.

On me permettra d'ajouter à ce que le ministre a dit. Tout le monde sait qu'Air-Canada tire le gros de ses recettes du transport des voyageurs, tandis que les recettes du National-Canadien proviennent surtout du trafic-marchandises. Or le ralentissement de l'économie a entraîné une diminution de ce trafic, et j'imagine que c'est surtout ce qui explique la différence entre les prévisions d'Air-Canada et celles du National-Canadien.

(Le crédit est adopté.)

744. Remboursement au compte des approvisionnements du ministre des Transports de la valeur du matériel perdu, détruit, ou devenu désuet et inutilisable, \$62,514.

**L'hon. M. Hellyer:** Le ministre nous dirait-il quelle est la nature des approvisionnements mentionnés dans ce crédit?

**L'hon. M. Fleming:** La liste comprend pour \$52,569 d'approvisionnements déclarés désuets ou inutilisables. Il y a là-dedans des pièces de rechange d'appareils de télécommunication, des pièces de rechange d'automobiles, de la peinture, des métaux et des pièces coulées, des aliments, des formules imprimées et de la papeterie, des articles de quincaillerie divers, des articles de plomberie, du matériel électrique et des objets divers. Il y a aussi des pertes plus légères. Il y a une perte de \$3,360.45 au titre du stock, une autre de \$2,607.03 au titre des vols et d'autres causes, et en dernier lieu, des approvisionnements détruits pour une valeur de \$3,976.72.

**L'hon. M. Hellyer:** Puis-je demander au ministre s'il pense qu'il serait pratique d'insérer dans le détail des affectations quelques-uns de ces renseignements essentiels. S'il consulte ce qu'on nous présente comme des détails, il constatera qu'on y trouve exactement les mêmes renseignements que dans le crédit lui-même. Il me semble que c'est du gaspillage et de la répétition inutile d'imprimer des détails qui ne font que reproduire les renseignements figurant dans le crédit lui-même. Le ministre ne pense-t-il pas qu'il serait possible de modifier la pratique, sinon, nous dirait-il à quoi sert de publier le détail des affectations?